

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE
E/C.7/23
8 décembre 1971
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE DES RESSOURCES NATURELLES
Deuxième session
Nairobi (Kenya) 31 janvier-11 février 1972
Point 8 a) de l'ordre du jour provisoire

QUESTIONS DECOULANT DE LA PREMIERE SESSION

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE PROBLEME DE L'EAU

Note du Secrétaire général

1. A sa première session le Comité des ressources naturelles^{1/} était saisi d'une suggestion du Secrétaire général tendant à proclamer l'année 1975 Année internationale de la mise en valeur des ressources en eau (E/C.7/2) et de convoquer en outre cette même année une conférence internationale de l'eau afin de rassembler toutes les données de l'expérience acquise en matière de mise en valeur des ressources hydrauliques et de consommation d'eau et de permettre également d'établir un bilan des nouvelles techniques de telle sorte qu'on puisse augmenter les quantités d'eau disponibles à l'avenir pour la race humaine et stimuler la coopération internationale dans le domaine de l'eau. Le Secrétaire général suggérait d'autre part, de réunir un groupe d'experts en coopération avec d'autres organes intéressés du système des Nations Unies pour fixer de façon plus détaillée les objectifs de la conférence proposée (E/C.7/10).

1/ Documents officiels du Conseil économique et social, cinquantième session, Supplément No 6, par. 52 et 53.

2. L'idée de réunir une conférence internationale de l'eau en 1975 a été très favorablement accueillie par un certain nombre de délégations membres du Comité. A sa cinquantième session, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général, à la section D de la résolution 1572 (L) "d'établir, après avoir invité les gouvernements des Etats membres, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation météorologique mondiale ainsi que les organes régionaux et les autres organismes des Nations Unies intéressés à faire connaître leurs vues, un document récapitulatif contenant les opinions exprimées au sujet de l'opportunité d'une conférence internationale de l'eau et des questions qu'elle pourrait examiner, document qui sera soumis au Comité des ressources naturelles lors de sa deuxième session". C'est pourquoi, le 13 août 1971, une note verbale a été adressée aux représentants permanents de tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies; des lettres semblables ont été envoyées à la CEA, à la CEAEO, à la CEE, à la CEPAL, au BESNUB, à l'ONUDI, au PNUD, à l'OIT, à la FAO, à l'UNESCO, à l'OMS, à la BIRD, à l'OMM, à l'AIEA, leur demandant de donner leur avis sur l'opportunité de la conférence proposée et sur les sujets qui pourraient y être abordés. Le 18 novembre 1971, une note verbale a également été envoyée aux représentants permanents de la République populaire de Chine, de Bahreïn, du Bhoutan, de l'Oman et du Qatar afin de connaître leur opinion sur cette même question.

3. Au moment où l'on établissait ce rapport, le Secrétaire général a reçu de longues réponses des Etats Membres suivants : Arabie Saoudite, Brésil, Burundi, Chypre, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fidji, Guatemala, Inde, Italie, Jamaïque, Japon, Liban, Malte, Maurice, Nouvelle-Zélande, Portugal, République populaire mongole, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour et Union des Républiques socialistes soviétiques ainsi que des organismes suivants : CEAEO, CEPAL, BESNUB, PNUD, OIT, FAO, UNESCO, BIRD, OMI, AIEA.

I. RESUME RECAPITULATIF DES COMMUNICATIONS DES ETATS MEMBRES

4. Sur les 25 réponses reçues à ce jour des Gouvernements d'Etats Membres, celles de l'Arabie Saoudite, du Burundi, de Chypre, de l'Espagne, de l'Ethiopie, de Fidji, du Guatemala, de l'Inde, de l'Italie, de la Jamaïque, du Japon, du Liban, de Malte, de Maurice, de la Mongolie, du Portugal, et de Singapour étaient favorables à la convocation de cette conférence. Plusieurs gouvernements soutenaient vigoureusement la conférence. Les Gouvernements du Brésil, des Etats-Unis d'Amérique, de Nouvelle-Zélande, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, du Royaume-Uni et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques ne se sont pas montrés favorables à la proposition.
5. Un gouvernement qui appuyait la conférence a exprimé par la même occasion l'espoir qu'elle offrirait la possibilité d'engager un débat approfondi dont la portée serait suffisamment vaste; ce même gouvernement soulignait également la nécessité de tenir pleinement compte de l'avis des organismes des Nations Unies lors de la préparation de la conférence. D'autre part, il estimait souhaitable de confier à un groupe d'experts les travaux préparatoires ainsi que le soin de déterminer les questions à inscrire à l'ordre du jour aux fins de discussion, opinion également partagée par un autre gouvernement.
6. Dans sa réponse, un autre gouvernement a suggéré d'organiser avant la conférence internationale de l'eau une série de conférences régionales dont chacune serait chargée de définir ses propres problèmes dans les domaines techniques, économiques, administratifs et institutionnels et que ce ne serait qu'après avoir comparé les conclusions de chaque conférence régionale que l'on pourrait établir le programme d'une conférence internationale sur des bases solides.
7. Un quatrième gouvernement s'est prononcé en faveur de la réunion d'une conférence internationale de l'eau à condition toutefois qu'elle ne fasse pas double emploi avec la Conférence sur l'environnement.
8. D'une façon générale, les arguments avancés contre la réunion d'une conférence par les Gouvernements du Brésil, des Etats-Unis, de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques se rapportaient au présent resserrement budgétaire; ils doutaient de la nécessité de réunir

cette conférence^{2/} ou de l'aptitude de ce type de conférence à résoudre efficacement des problèmes globaux même lorsqu'ils ont pu être cernés et croyaient que les problèmes spécifiques de caractère international qui se posent dans le domaine des ressources en eau devraient être résolus par des conférences internationales particulières, réunies selon les besoins, au niveau technique; ces gouvernements s'inquiétaient également des doubles emplois possibles entre les activités d'autres organes et les travaux de la Conférence sur l'environnement et ils se préoccupaient aussi de voir sans cesse augmenter le nombre des grandes conférences des Nations Unies.

9. De plus, un gouvernement a dit qu'à son avis il était préférable de laisser aux experts de la Commission du droit international la question des droits des riverains et des conflits qui en découlent tandis que, selon un autre gouvernement, les problèmes de l'eau sont de caractère local ou régional et il ne convient pas de prendre des décisions sur le plan international à leur sujet.

10. On a suggéré d'inscrire à l'ordre du jour de la conférence proposée des sujets nombreux et divers qui sont regroupés, ci-dessous sous des rubriques générales :

Considérations économiques

- L'évaluation des ressources en eau en fonction des besoins présents et prévus y compris les questions relatives au coût de l'eau et à la qualité requise suivant les diverses utilisations
- La répartition optimum des ressources hydrauliques entre les divers types d'utilisation dans le cadre du développement économique d'un pays

Considérations liées à l'environnement

- Pollution des eaux de surface - situation et recommandations
- Mise en valeur des ressources en eau et environnement

Utilisation efficace des eaux, y compris leur réutilisation

- Système complet d'utilisation de l'eau et surveillance des ressources en eau

^{2/} Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique précise dans sa réponse que ses doutes tiennent au fait qu'il estime que les résultats de la Conférence sur l'eau au service de la paix de 1967 sont encore valables aujourd'hui.

Ressources internationales en eau

- Coopération internationale dans le domaine de la mise en valeur des ressources en eau

Lois et règlements pour l'utilisation efficace des ressources en eau

- Normalisation de la législation relative aux ressources en eau
- Amélioration des lois et règlements pour l'utilisation efficace des ressources en eau

Administration et gestion des ressources en eau

- Problèmes de la mise en valeur et de la gestion des ressources en eau dans les pays en voie de développement
- Incidences administratives des mesures visant à assurer une utilisation plus efficace de l'eau
- Gestion rationnelle des ressources en eau - coordination et conservation

Questions techniques

- Progrès récents dans les systèmes de prévision des inondations et d'alerte en cas d'inondation. Mesures pour atténuer la détresse des zones inondées
- Lutte contre les inondations tropicales
- Progrès récents et importants dans les méthodes hydro-géologiques et l'achèvement du cadre de travail géologique grâce à une meilleure connaissance des méthodes hydro-géologiques modernes en particulier celles qui se rapportent à l'hydrologie et à l'hydrochimie des niveaux hydrauliques et grâce à l'utilisation des radioisotopes pour résoudre le problème des eaux souterraines et de la recharge artificielle
- Techniques modernes pour la mise en valeur et l'exploitation des eaux souterraines; études des méthodes de recharge
- Problèmes de l'alimentation en eau et de l'irrigation dans les régions calcaires
- Nouvelles techniques de mise en valeur des ressources en eau y compris l'ensemencement des nuages et la provocation des précipitations dans les régions subtropicales

- Application de l'analyse des systèmes et des modèles stochastiques dans les régions pour lesquelles on ne dispose que de renseignements limités
- Moyens de résoudre les problèmes que posent les eaux de surface agitées
- Standardisation des projets de réseaux d'alimentation en eau
- Amélioration des méthodes d'irrigation
- Traitement de l'eau, y compris le dessalement de l'eau de mer et des eaux saumâtres
- Dessalement de l'eau de mer par l'énergie solaire
- Progrès techniques dans le traitement des eaux usées

Considérations financières

- Etude des institutions financières s'occupant de préinvestissement et d'investissement et examen de leurs critères de financement

Mise en valeur intégrée des bassins fluviaux et mise en valeur à des fins multiples des ressources en eau

- Mise en valeur à des fins multiples des ressources en eau dans les pays en voie de développement

Rassemblement et traitement de données

- Techniques modernes de rassemblement et de traitement de données hydrologiques

Aspects sociaux de la mise en valeur des ressources en eau

- Aspects humains de la mise en valeur des ressources en eau dans le contexte des conditions locales

11. Selon un gouvernement, la conférence devrait avoir pour thème central la question de l'élaboration d'une stratégie à long terme pour l'utilisation rationnelle des ressources en eau du monde.

12. Dans sa réponse, un gouvernement a dit qu'il croyait qu'il ne fallait pas trop s'attarder à l'examen des techniques nouvelles et que la conférence proposée devrait s'appliquer à traiter les points qui inquiètent particulièrement l'opinion internationale et qui sont tout spécialement importants pour les pays en voie de

développement. Un autre gouvernement a été d'avis qu'il n'était pas souhaitable qu'une partie de la conférence soit consacrée aux aspects internationaux de l'exploitation des ressources en eau estimant que les pays étaient en état de trouver leur propre solution sans rechercher une aide extérieure.

II. POINTS DE VUE DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES ET DES COMMISSIONS REGIONALES

13. Parmi les réponses des organismes des Nations Unies et des commissions régionales, celles de la CEAEAO, de la CEPAL, du BESNUB, de la BIRD et de l'AIEA indiquaient un intérêt pour la proposition. L'OIT n'avait pas d'observations à soumettre.

14. La CEAEAO pensait que l'échange de données de l'expérience, l'examen de nouvelles techniques et la stimulation de la coopération internationale étaient d'excellents objectifs à condition de faire en sorte que l'ordre du jour de la conférence évite les doubles emplois, en particulier avec la conférence sur l'eau au service de la paix et avec la Conférence sur l'environnement qui va bientôt avoir lieu. La CEAEAO estimait également que les points de l'ordre du jour devraient être choisis plus particulièrement en fonction des problèmes des pays en voie de développement.

15. La CEPAL était favorable à la réunion d'une telle conférence mais en l'absence de renseignements de base sur la proposition, elle ne pouvait se prononcer sur le type de conférence à prévoir ni sur son calendrier ni sur les questions qu'elle devrait aborder. Néanmoins, d'une façon générale, elle estimait qu'il faudrait limiter l'ordre du jour à un petit nombre de sujets intéressant le plus grand nombre de pays et donner la priorité aux problèmes des pays en voie de développement.

16. Dans sa réponse, la BIRD soulignait également la nécessité de s'attacher à un petit nombre de problèmes prioritaires mais se rendait compte qu'il serait peut-être impossible de s'en tenir rigoureusement à ce schéma.

17. Le BESNUB soulignait que l'objet de cette conférence intéressait de toute évidence tous les pays qui en tireraient profit.

18. L'AIEA faisait remarquer que les spécialistes compétents de son secrétariat, qui avaient soigneusement étudié cette question, étaient parvenus à la conclusion qu'il était souhaitable de réunir cette conférence et qu'on pourrait y examiner avec profit certaines questions se rapportant aux travaux de l'Agence. L'AIEA a souligné également que la conférence devrait être planifiée de façon à avoir le maximum d'intérêt scientifique et à concentrer l'attention sur les sujets essentiels; elle suggérait enfin que le travail de la conférence, après la séance d'ouverture, soit réparti entre un certain nombre de groupes (comités).

19. En interrogeant le PNUD, la FAO, l'UNESCO et l'OMM pour savoir s'il était souhaitable d'organiser cette conférence, on avait laissé paraître une certaine inquiétude quant aux doubles emplois qui risqueraient de se produire avec les travaux actuellement en cours et plus précisément avec ceux de la Conférence sur l'environnement qui doit se tenir en 1972 et ceux de la Conférence sur le programme de coopération internationale à long terme dans le domaine de l'hydrologie qui doit se tenir vers la fin de la Décennie hydrologique internationale en 1974. C'est pourquoi tout en reconnaissant que l'idée d'une conférence était séduisante dans son principe, l'OMM a suggéré de réunir un groupe d'experts gouvernementaux, peut-être en 1975 en admettant que la conférence serait remise d'une année ou deux, afin de déterminer les sujets se rapportant à la mise en valeur des ressources en eau qui n'auront pas été étudiés de façon suffisamment approfondie par les conférences précédentes. Le PNUD, pour sa part, n'étant pas certain qu'on puisse attendre d'une grande conférence sur l'eau des résultats débouchant sur une action, se demande s'il ne serait pas plus fructueux de consacrer l'équivalent du coût de la conférence à des programmes d'action déterminés visant à améliorer la gestion et l'utilisation des ressources en eau.

20. La CEPAL et l'UNESCO pensaient qu'il faudrait plutôt organiser une série de conférences régionales afin de cerner les sujets d'intérêt régional ou comme le suggérait l'UNESCO, pour pouvoir à ce niveau s'attaquer plus efficacement aux problèmes.

21. La FAO, sans être persuadée qu'une conférence qui se tiendrait dans cinq ans soit le meilleur moyen de résoudre les problèmes multiples et complexes de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources en eau, suggèrerait toutefois de fixer à une conférence internationale de l'eau les trois objectifs suivants :

a) Sensibiliser l'opinion publique aux problèmes de l'eau et appuyer toutes mesures qui pourraient permettre de les résoudre;

b) Echanger les données d'expérience au niveau professionnel et discuter des problèmes techniques et des derniers progrès de la technologie;

c) Formuler des principes et des recommandations en vue d'une action internationale s'appliquant aux problèmes de l'eau au niveau de l'élaboration des politiques.

22. Les sujets que les organismes des Nations Unies ont recommandé d'inscrire éventuellement à l'ordre du jour de la conférence peuvent être ainsi résumés :

Considérations économiques

- Etablissement de bilans des ressources en eau, sur lesquels figureraient également les prévisions de la demande
- Politique d'établissement du coût de l'eau s'appliquant à toutes les sortes de consommation qui contribuent à une utilisation efficace de l'eau
- Besoins en eau pour les cultures
- Possibilités économiques et techniques d'utiliser l'eau dessalée pour l'agriculture et comme eau potable
- Alimentation en eau des villes et évacuation des eaux usées
- Alimentation en eau des campagnes et évacuation des eaux usées
- Progrès dans la conservation de l'eau, l'utilisation de l'eau et le traitement de l'eau à des fins industrielles et domestiques
- Etat présent des programmes visant à approvisionner la population mondiale en eau potable en quantité suffisante à des fins domestiques
- Utilisations des eaux saumâtres
- Meilleure utilisation de l'eau dans l'agriculture

Considérations liées à l'environnement

- Conservation des eaux et des sols
- Utilisation des isotopes dans les études sur le mouvement des éléments nutritifs des plantes par écoulement massique

Ressources internationales en eau

- Besoin de renseignements sur les ressources internationales en eau (eaux de surface, eaux souterraines et eaux atmosphériques)
- Mise en valeur intégrée des bassins fluviaux des fleuves internationaux
- Nécessité d'une coopération sur le plan international pour utiliser au mieux les ressources en eaux souterraines
- Avantages de la coopération internationale en matière de construction de réseaux de drainage
- Création d'un cadre juridique approprié pour établir la compétence territoriale sur les eaux des fleuves internationaux
- Codification progressive du droit en ce qui concerne l'utilisation des ressources en eau douce internationales

Lois et règlements pour l'utilisation efficace des ressources en eau

Administration et gestion des ressources en eau

- Méthodes d'administration des ressources en eau et leur modernisation
- Cadre institutionnel pour l'échange des connaissances et des données de l'expérience relatives à la gestion des ressources en eau
- Aspect de la gestion de l'utilisation combinée des eaux de surface et des eaux souterraines
- Insuffisance des structures politiques et administratives dans beaucoup de pays en voie de développement

Questions techniques

- Utilisation des isotopes dans les études du mouvement des sels et dans la planification de réseaux de drainage visant à abaisser la concentration en sels tout en permettant de grandes économies sur la quantité de l'eau

- Techniques d'irrigation, mise en valeur des bassins, mise en valeur des deltas, lutte contre les inondations
- Application de la technologie de l'espace (télédétection) à l'étude et à la gestion des ressources en eaux de surface et en eaux souterraines
- Elaboration et exploitation des systèmes s'appliquant aux ressources hydrauliques y compris l'utilisation de modèles mathématiques pour la planification
- Recharge artificielle des nappes aquifères, y compris l'utilisation dans ce but des eaux usées
- Aspects techniques de l'utilisation combinée des eaux de surface et des eaux souterraines
- Développement accéléré de la puissance hydro-électrique installée
- Effets de la qualité de l'eau sur le rendement agricole et besoins en eau pour les récoltes
- Utilisation des isotopes pour les études sur les déplacements de l'eau dans le sol
- Techniques des rayonnements et leur utilisation dans les études concernant l'humidité des sols et les besoins en eau pour les cultures

Aspects financiers de la mise en valeur des ressources en eau

- Pénurie chronique de fonds pour le développement

Rassemblement et traitement de données

- Données météorologiques et hydrologiques

Aspects sociaux

- Pénurie de personnel qualifié pour étudier, concevoir, construire, exploiter et entretenir les projets concernant les ressources en eau

III. CONCLUSIONS

23. Au moment où le présent rapport a été établi, les réponses envoyées par les Etats Membres et par les organismes des Nations Unies intéressés étaient dans leur majorité favorables à la réunion d'une conférence; ces réponses contenaient des suggestions diverses quant aux sujets qui pourraient être abordés lors de cette conférence; certaines ouvraient de si vastes perspectives; d'autres étaient si spécifiques qu'il a été assez difficile de les réunir dans un ensemble cohérent et de dresser une liste récapitulative d'objectifs et de questions à inscrire à l'ordre du jour.

24. Le Comité des ressources naturelles sera tenu informé de toutes réponses qui auront pu parvenir après l'établissement du présent rapport.

25. Sur la base des réponses reçues, le Comité pourra souhaiter étudier la question plus avant. Si tel est le cas, le Secrétaire général croit qu'il serait souhaitable de réunir un groupe d'experts chargé d'élaborer un ordre du jour précis pour la conférence. Ce groupe devrait être réuni, estime-t-on, peu après la Conférence sur l'environnement de façon à pouvoir tenir compte des travaux et des recommandations de cette conférence. Les recommandations du groupe d'experts seraient communiquées aux gouvernements Membres pour qu'ils puissent faire connaître leurs observations et un nouveau rapport serait soumis au Comité des ressources naturelles à sa troisième session.
